

Conditions de participation au Jeu de Noël “Overblog vous couvre de cadeaux”

La société Overblog SAS, située au 1, Place Occitane - Bât. Le Sully - 4ème étage - 31000 TOULOUSE, organise un jeu concours par tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat du 15 au 25 décembre 2016 inclus.

Conditions requises

1. Le jeu concours “Overblog vous couvre de cadeaux” est ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins, résidant en France, gratuitement et sans obligation d'achat.
2. Sont exclus de ce concours les employés d'Overblog, chacun de ses agents et leurs employés ainsi que toute personne participant à son organisation.

Modalités de participation

3. Pour participer au concours, vous devez envoyer votre participation sur l'application dédiée au jeu sur la page Facebook d'Overblog avant le 25 décembre 2016 (23h59, heure de Paris, France).
4. Vous devez remplir le formulaire d'inscription pour valider votre participation
5. Vous avez la possibilité de partager l'information du jeu concours sur Facebook afin d'augmenter vos chances de gagner
6. La participation à ce concours est gratuite.

Responsabilité

7. Overblog ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au jeu implique la

connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Cas de force majeure - Réserves

9. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.
10. Overblog se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Par le simple fait de participer à ce concours, vous en acceptez le règlement.

Litiges

11. Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Overblog - Communication : Concours - 1 place Occitane - Bât Le Sully - 4ème étage - 31000 Toulouse, France. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Attribution et prix

12. Overblog peut refuser toute participation s'il considère, à sa seule discrétion, qu'elle est immorale, obscène ou profane ou qu'elle enfreint ce règlement.
13. L'organisateur de ce concours est Overblog situé au 1, place Occitane - bât Le Sully - 4ème étage - 31000 TOULOUSE, FRANCE. Toutes les décisions prises par le jury ou Overblog sur toute question concernant ce concours seront définitives.
14. Par le simple fait de participer à ce concours, vous autorisez Overblog à reproduire votre participation dans son matériel marketing.
15. Le jury sélectionnera 1 gagnant le 25 Décembre 2016. Celui-ci sera informé le 26 Décembre 2016 par un e-mail d'Overblog.

16. Le gagnant sera récompensé par un colis de goodies et cadeaux d'une valeur de plus de 300€ : comprenant des goodies Overblog, un an d'abonnement au pack premium Business Overblog (239,88€) deux livres de cuisine de l'académie du goût (41€), un tote bag, une clé USB Webedia et des goodies "Cinéma" (DVDs, mug, livre...).
17. Les lots seront remis au gagnant par voie postale. Le gagnant sera également amené à utiliser une partie de son lot sur la plateforme Overblog (abonnement premium business).

Données Nominatives

18. Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Overblog SAS, 1 place occitane - Bât Le Sully - 4ème étage - 31000 Toulouse, France.

Consultation du Règlement

19. Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse suivante : staff-fr.over-blog.com.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante Overblog SAS, 1 place Occitane - Bât Le Sully - 4ème étage - 31000 Toulouse, France.